



Régime de retraite des employé(e)s du SCFP Rapport aux participants 2023

JBT

Joint Board of Trustees of the CUPE Employees' Pension Plan,
Le Conseil de fiducie mixte du régime de retraite des employé(e)s du SCFP

CFM

Énoncé de mission

« Notre mission est de veiller à ce que les membres du RRES et leurs bénéficiaires reçoivent des prestations adéquates et conformes aux dispositions de celui-ci, au moment opportun, en nous assurant d'une capitalisation et d'un investissement convenables des fonds du RRES et de l'application de procédures administratives efficaces. »

TABLE DES MATIÈRES

www.cepp.ca/fr/

This report is also available in English

- 1 Message des fiduciaires
- 2 D'un coup d'œil
- 5 Aperçu financier
- 6 Profil des participants
- 8 Étude de l'actif et du passif (EAP)

- 10 Situation financière du RRES
- 18 Amendements apportés au Régime en 2023
- 19 Séminaires sur la planification de la retraite
- 19 Consultations sur la planification de la retraite
- 20 Retraités 2023

- 21 Commémorations 2023
- 22 Conseil de fiducie mixte (CFM)
- 24 Sous-comités du CFM et leurs mandats
- 25 Équipe administrative

Message des fiduciaires

Au risque de nous répéter, la dernière année a connu beaucoup de volatilité en ce qui concerne les régimes de retraite. Toutefois, le Régime de retraite des employé(e)s du SFCP a terminé l'année 2023 en bonne santé.

Le Conseil de fiducie mixte (CFM) continue de surveiller la composition du portefeuille d'actifs et explore différentes façons de diversifier les placements du RRES pour gérer les risques et assurer la sécurité des rentes des participants du Régime à mesure que ce dernier croît en taille et en complexité. Cela est d'autant plus important compte tenu du fait que les prestations que nous versons actuellement sont supérieures aux cotisations que nous recevons. À cette fin, le Conseil continue de promouvoir la formation continue des fiduciaires afin de rester au fait des meilleures pratiques. Cela inclut également une formation au niveau du CFM sur des sujets pertinents, dans le cadre de nos efforts pour rester performants dans le domaine de la bonne gouvernance.

Grâce en grande partie aux rendements du quatrième trimestre de 2023, le RRES a pu récupérer une partie des pertes subies en 2022, même si les actifs demeurent inférieurs à leur position d'avant 2022. Pour 2023, le Régime a affiché des rendements positifs pour la plupart de ses classes d'actifs, les actions mondiales et canadiennes offrant les rendements les plus élevés, à plus de 17 %. Seuls les placements dans l'immobilier canadien et mondial et les actions canadiennes à petite capitalisation se sont retrouvés en territoire négatif. Par conséquent, nous avons le plaisir d'annoncer que le fonds du RRES a produit un taux de rendement brut de 8,50 %, pendant que les actifs nets ont augmenté de plus de 46 millions de dollars par rapport à l'année précédente, s'établissant à 908 millions de dollars.

Différents facteurs ont influencé l'expérience de 2023. Bien que la caisse ait affiché un taux de rendement brut positif, cela n'a pas suffi à compenser la hausse du passif à long terme et du passif de solvabilité. Le Régime a donc connu une baisse des positions de capitalisation sur une base de continuité et de solvabilité. Néanmoins, le RRES est quand même demeuré entièrement financé sur une base de continuité au 1^{er} janvier 2024, avec un ratio de capitalisation de 110,0 %, ce qui correspond à un surplus de 87,5 millions de dollars. Quant au ratio de solvabilité du Régime, il a diminué, passant de 93,6 % au 1^{er} janvier 2023 à 91,2 % au 1^{er} janvier 2024. Le CFM a choisi de déposer l'évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2024.

L'année 2024 marque le début d'un nouveau processus pour les paiements d'indexation, qui seront désormais versés à l'automne. Cette décision a été prise pour que le processus d'indexation soit finalisé après que la vérification des données soit complétée. Nous tenons à réitérer que cette modification n'affectera pas le montant des prestations de retraite auxquelles ont droit les retraités et les participants bénéficiant de droits acquis différés. Ainsi, les paiements de protection contre l'inflation seront versés le 1^{er} septembre 2024, selon l'évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2024 et conformément aux dispositions du Régime. À compter du 1^{er} janvier 2024, les prestations de retraites des participants du RRES ayant pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2023 augmenteront de 1,76 %. Ce taux sera ajusté proportionnellement pour celles et ceux qui auront pris leur retraite en 2023.

Nous savons par expérience qu'il n'est pas toujours facile de comprendre les régimes de retraite. C'est pourquoi le CFM travaille actuellement à l'amélioration du site Web du RRES pour répondre à certains commentaires formulés par les participants du RRES et améliorer l'expérience globale. Nous en profitons pour vous rappeler que vous pouvez trouver beaucoup d'information pertinente sur le site Web du RRES (www.cepp.ca/fr/).

Le Conseil tient à remercier Emily Niles pour le leadership et l'engagement dont elle a fait preuve au nom du Conseil de fiducie mixte et des participants du Régime. Emily a siégé au CFM de décembre 2020 à mai 2024 et a été nommée vice-présidente du Conseil en janvier 2022. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouveaux projets.

Au nom du Conseil de fiducie mixte,

Candace Rennick, présidente



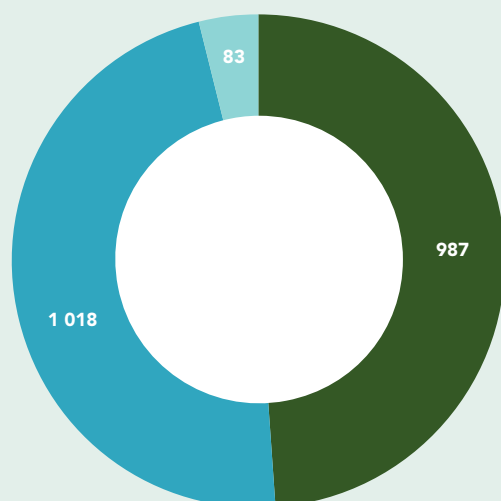
Trent Snickers, vice-président





D'un coup d'œil

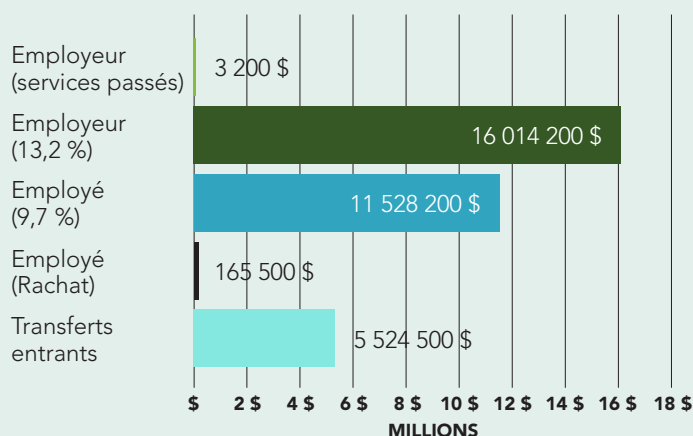
PARTICIPATION AU 1^{ER} JANVIER 2024



- Actif
- Retraités
- Différés

Total de 2 088 participants

COTISATIONS EMPLOYÉ ET EMPLOYEUR ET TRANSFERTS ENTRANTS EN 2023



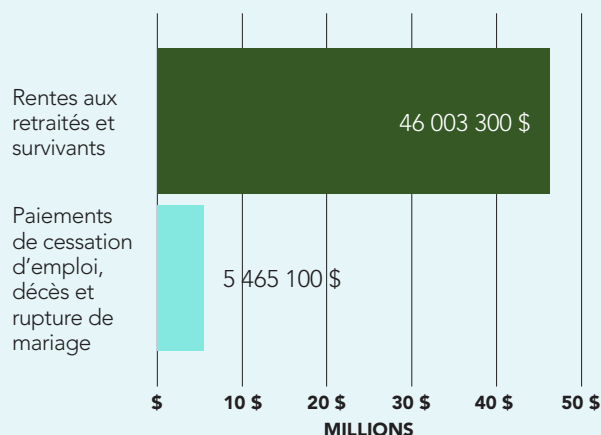
L'article 4.5(b) du texte du Régime stipule que le SCFP doit cotiser, en plus des cotisations minimales exigées en vertu de la loi sur les régimes de retraite de l'Ontario, 1 % des gains ouvrant droit à pension des participants lorsque le ratio capitalisé sur une base de continuité est inférieur à 130 %.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'article 4.5(c) du texte du Régime prévoit également que les cotisations minimales du SCFP doivent équivaloir à 12,2 % des gains ouvrant droit à pension des participants, moins certaines dépenses négociées, lorsque le ratio capitalisé sur une base de continuité est supérieur à 130 %. Ces cotisations minimales augmentent à 13,2 % des gains ouvrant droit à pension des participants, moins certaines dépenses négociées, lorsque le ratio capitalisé sur une base de continuité est inférieur à 130 %.

Selon l'évaluation actuarielle déposée au 1^{er} janvier 2023, le taux minimum de cotisation de l'employeur en vertu de la loi sur les régimes de retraite de l'Ontario pour 2023 était de 11,82 % des gains ouvrant droit à pension des participants. Comme le Régime était capitalisé à moins de 130 % en date de la dernière évaluation, le taux de cotisation de l'employeur pour 2023 a été établi à 13,20 %, une diminution par rapport au taux de 15,12 % de 2022.

Le taux de cotisation des employés pour 2023 est resté inchangé à 9,7 %.

PRESTATIONS PAYÉES EN 2023



En 2023, le RRES a versé un total de 51 millions de dollars en prestations de retraite, environ 6,5 millions de dollars de plus que l'année précédente. De ce montant, 89 % a été payé en prestations mensuelles aux retraités et aux conjoints survivants (46 millions de dollars) et 11% a été versé en paiements de cessation de participation, de décès et de rupture de mariage (5,5 millions de dollars).

DÉPENSES DU RÉGIME 2023

Toutes les données du tableau qui suit sont du 31 décembre.

	2023	2022
COÛTS DE TRANSACTION	22 979 \$	52 494 \$
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Honoraires de gestion de placements	4 018 372	4 259 716
Honoraires d'actuariat et de conseil et frais d'administration	670 664	788 282
Frais d'agent administratif	624 581	585 048
Frais de dépositaire	199 718	165 978
Charges du Conseil de fiducie mixte	150 000	175 000
Frais de conseiller financier	79 183	114 428
Frais juridiques	79 309	90 240
Honoraires d'audit et autres services professionnels	67 687	63 342
Frais liés aux séminaires	20 260	12 967
Frais de procuration et d'engagement	2 415	90 205
Frais de gestion du rendement	36 002	33 868
Assurance-responsabilité des fiduciaires	32 277	30 740
Autres services	26 693	12 681
Autres honoraires de conseil	2 768	68 727
Frais du système d'administration	27 439	25 828
Recouvrements nets d'impôt indirect	(237 139)	(222 424)
TOTAL DES FRAIS D'ADMINISTRATION	5 800 229 \$	6 294 626 \$

Les dépenses du Régime ont diminué d'environ 500 000 \$ au cours de la dernière année, surtout grâce à une réduction des frais de gestion de placement et de certaines dépenses administratives après la pandémie.

Aperçu financier

908 M\$
Actif net

8,5 %
Taux de rendement
de 2023

60,78
Âge moyen à la
retraite en 2023

+5,52 %
Taux de rendement
annualisé sur 10 ans

42,2
Âge moyen
des nouveaux
participants du
Régime
en 2023

Long terme

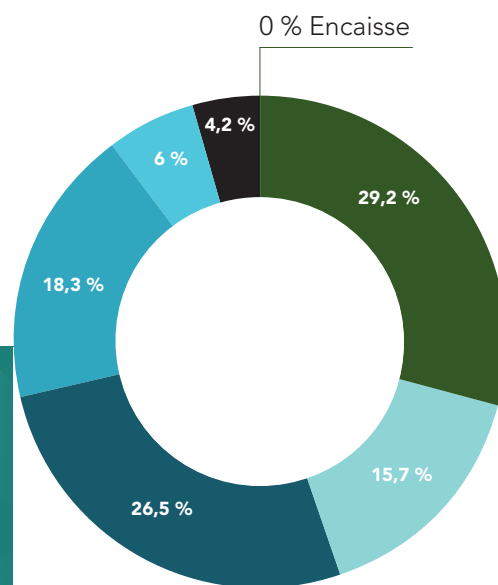
Solvabilité

110 %
Ratio de
capitalisation

87,5 M\$
Surplus de
capitalisation

91,2 %
Ratio de
solvabilité

88,1 M\$
Déficit de
solvabilité



Allocation des actifs

- Revenu fixe
- Immobilier
- Actions mondiales
- Actions canadiennes
- Petites cap. canadiennes
- Actrions de marchés émergents



Profil des participants

Toutes les données des tableaux qui suivent sont tirées des évaluations actuarielles au 1^{er} janvier 2024 et au 1^{er} janvier 2023.

PARTICIPANTS ACTIFS

	2024	2023
Total des participants actifs	987	949
Femmes	636	599
Hommes	351	350
Âge moyen	48,8	48,9
Salaire moyen	123 700 \$	119 000 \$
Service courant moyen	11,2	11,6

RETRAITÉS

	2024	2023
Total des retraités	1 018	989
Âge moyen	70,8	70,3
Rente annuelle moyenne *	46 700 \$	45 700 \$
Rente viagère annuelle moyenne	44 000 \$	42 800 \$
Rente de raccordement annuelle moyenne	11 400 \$	11 900 \$

*La rente de raccordement annuelle moyenne ne tient pas compte des personnes qui ne reçoivent pas de rentes de raccordement, tandis que les rentes annuelles totales moyennes incluent des rentes de raccordement de 0 \$ pour les personnes de plus de 65 ans.

PARTICIPANTS DIFFÉRÉS

	2024	2023
Total des participants différés	83	80
Rente annuelle moyenne	6 100 \$	5 100 \$

Toutes les données du tableau qui suit datent du 31 décembre.

CHANGEMENTS DANS LA PARTICIPATION

	2023	2022
Nouvelles adhésions	100	87
Cessations, prestations acquises et différées	23	26
Nouveaux retraités	42	60
Décès	22	21

En 2023, l'âge moyen des nouveaux participants était de 42,2 ans et l'âge moyen à la retraite était de 60,78 ans. Malheureusement, 22 participants sont décédés en 2023, dont deux actifs et 19 retraités. Un paiement en attente pour un décès survenu en 2022 a également été traité en 2023.

RATIO ACTIFS/RETRAITÉS

	2024	2023
Ratio actifs/retraités	0,97	0,96

Lorsque le nombre de participants actifs équivaut au nombre de retraités, le Régime de retraite s'approche de la maturité ou l'a atteinte. Pour la première fois en plus de 15 ans, le ratio de participants actifs-retraités n'a pas diminué par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par le nombre élevé de nouveaux participants qui ont adhéré au régime de retraite, tandis que le nombre de nouveaux retraités a diminué après une vague de retraites en 2022.

Étude de l'actif et du passif (EAP)

COMMENT LE CONSEIL DE FIDUCIE MIXTE (CFM) CHOISIT-IL LES CLASSES D'ACTIFS ET LA RÉPARTITION DES ACTIFS POUR LA CAISSE DU RRES?

Excellente question. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de haut niveau de la façon dont le CFM détermine les différentes classes d'actifs à inclure dans le fonds du RRES et leurs répartitions cibles respectives.

L'une des étapes les plus importantes de ce processus est l'étude de l'actif et du passif (EAP). Le CFM mène présentement une telle étude pour assurer la stabilité et la fiabilité de vos prestations de retraite. Ce type d'étude est habituellement entreprise à tous les trois à cinq ans.

Pourquoi effectuer une EAP? L'EAP est un processus exhaustif essentiel qui analyse tant l'actif que le passif du Régime. Il aide le CFM à voir la relation entre l'argent que nous avons investi et les prestations que nous devons verser à l'avenir en examinant l'interaction entre les niveaux de prestations, les niveaux de cotisations et la stratégie de placement. L'EAP guide nos décisions de placement et nous permet de respecter nos obligations à long terme envers vous, les participants du Régime.

Comment l'étude est-elle menée? Les résultats financiers sont projetés sur un certain nombre d'années (habituellement 10 à 15 ans). Ces projections se basent sur de multiples scénarios économiques (p.ex., 1 000 scénarios) et tiennent compte de variables comme l'inflation, le niveau des taux d'intérêt et le rendement de chaque classe d'actifs.

Pour obtenir les résultats financiers, nous devons projeter l'actif et le passif en fonction d'hypothèses de résultats futurs :

- L'actif est formé des placements détenus par un fonds de retraite pour verser les futurs versements de prestations. Il est influencé par les cotisations, le paiement des prestations et le rendement des marchés.
- Le passif est la promesse faite par un régime de retraite de verser une pension aux futurs retraités. Il est une estimation, à un certain moment dans le temps, du montant de dollars nécessaires pour verser les prestations de retraite complètes aux participants. Le passif est influencé par les hypothèses actuarielles, l'expérience réelle des participants et des facteurs économiques comme les taux d'intérêt et l'inflation.

Avec ces projections, le CFM peut voir les résultats potentiels de mesures financières clés, ce qui donne une idée de la viabilité financière à long terme du Régime. Les mesures de l'actuelle EAP sont les suivantes :

1. Ratio de capitalisation sur une base de continuité (base d'évaluation à long terme)
2. Ratio de financement de la solvabilité
3. Cotisations totales requises
4. Probabilité d'offrir l'indexation

Les résultats projetés montreront le niveau prévu (scénario médian) pour chaque mesure, ainsi que les niveaux défavorables potentiels dont pourrait vouloir tenir compte le CFM pour la répartition actuelle des actifs du Régime.

L'étape finale implique l'optimisation des mesures choisies en ajustant les données d'entrée du modèle. En somme, il s'agit d'explorer différents scénarios et stratégies dans le but d'améliorer la situation financière du Régime. En grande partie, c'est à cette étape que les différentes classes d'actifs et les différentes répartitions cibles des actifs du Régime sont mises à l'essai. Les effets des nouvelles classes et répartitions d'actifs sur les mesures choisies seront comparés aux résultats de l'actuelle répartition des actifs pour évaluer l'amélioration potentielle des mesures sur une base projetée. En fonction de ces résultats, des changements pourraient être apportés à la répartition des actifs du RRES. Il s'agit de trouver la meilleure combinaison de changements pour que le Régime respecte ses obligations à long terme tout en minimisant les risques.

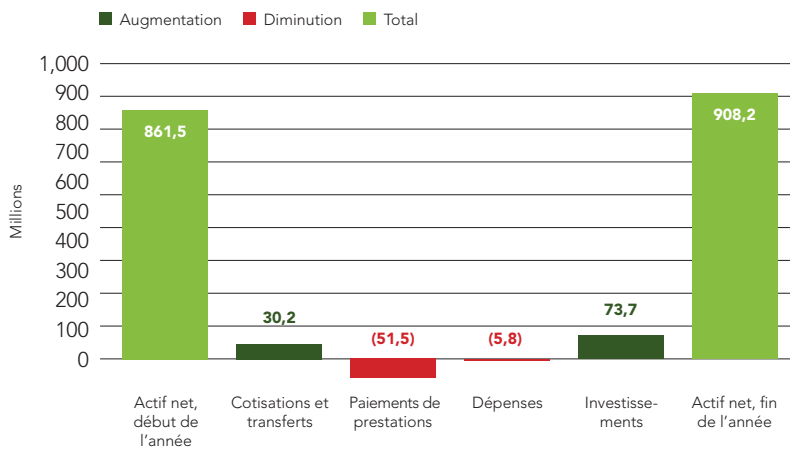
Le processus de l'EAP peut se résumer en quatre étapes, décrites ci-dessous :

Évaluation de la référence	Evaluer le rendement de l'actuel portefeuille en fonction des variables choisies
Établissement du budget risque	Mettre à l'essai un large éventail de portefeuilles risque-rendement pour établir le niveau optimal de risque pour le Régime
Adaptation du portefeuille	Optimiser la répartition des actifs du Régime compte tenu de la tolérance au risque souhaitée
Combinaisons choisies, recommandation et analyse additionnelle	Recommandation de classes et de combinaisons d'actifs tenant compte de considérations qualitatives et de mise en œuvre

En résumé, l'EAP est un processus essentiel qui aide le CFM à gérer efficacement le Régime. Il implique l'évaluation de notre passif, l'évaluation de notre actif, la projection de scénarios futurs, la gestion des risques et la prise de décisions de placement stratégiques.

Situation financière du RRES

Variation de l'actif net en 2023

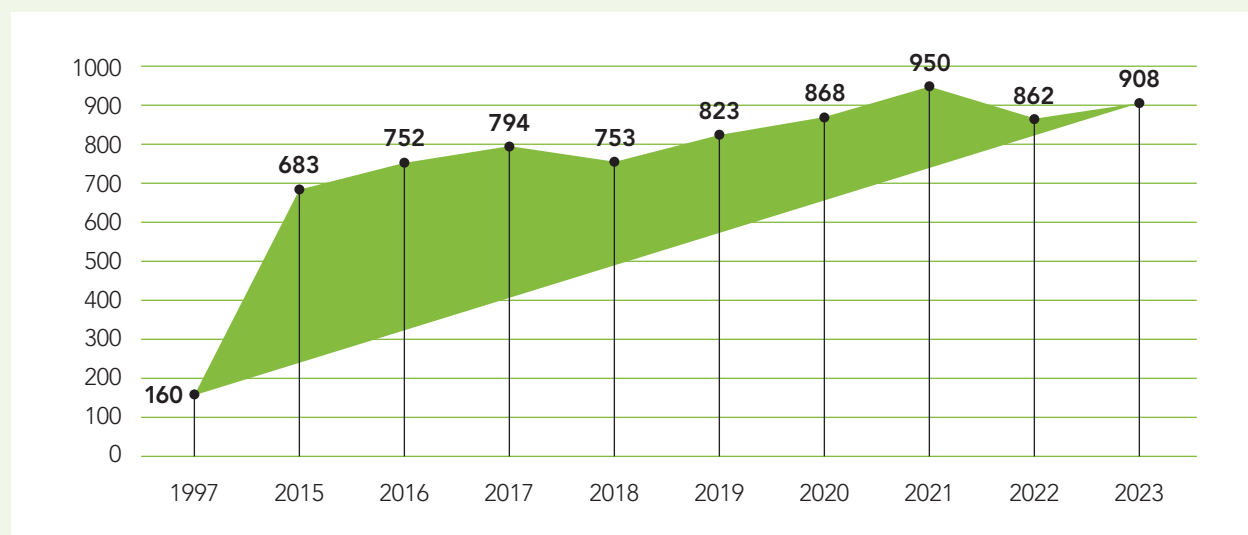


ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS (AU 31 DÉCEMBRE 2023)

Les régimes de retraite comptant des actifs de plus de 10 millions de dollars au moment de la fin d'exercice doivent déposer chaque année les états financiers vérifiés de leur caisse de retraite auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).

Au cours de la dernière année, l'actif du Régime a augmenté de 46 millions de dollars, passant de 862 millions de dollars au 31 décembre 2022 à 908 millions de dollars au 31 décembre 2023. Vous trouverez de plus amples détails sur le rendement des placements dans les autres sections du présent rapport.

VALEUR MARCHANDE DE L'ACTIF AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE \$)



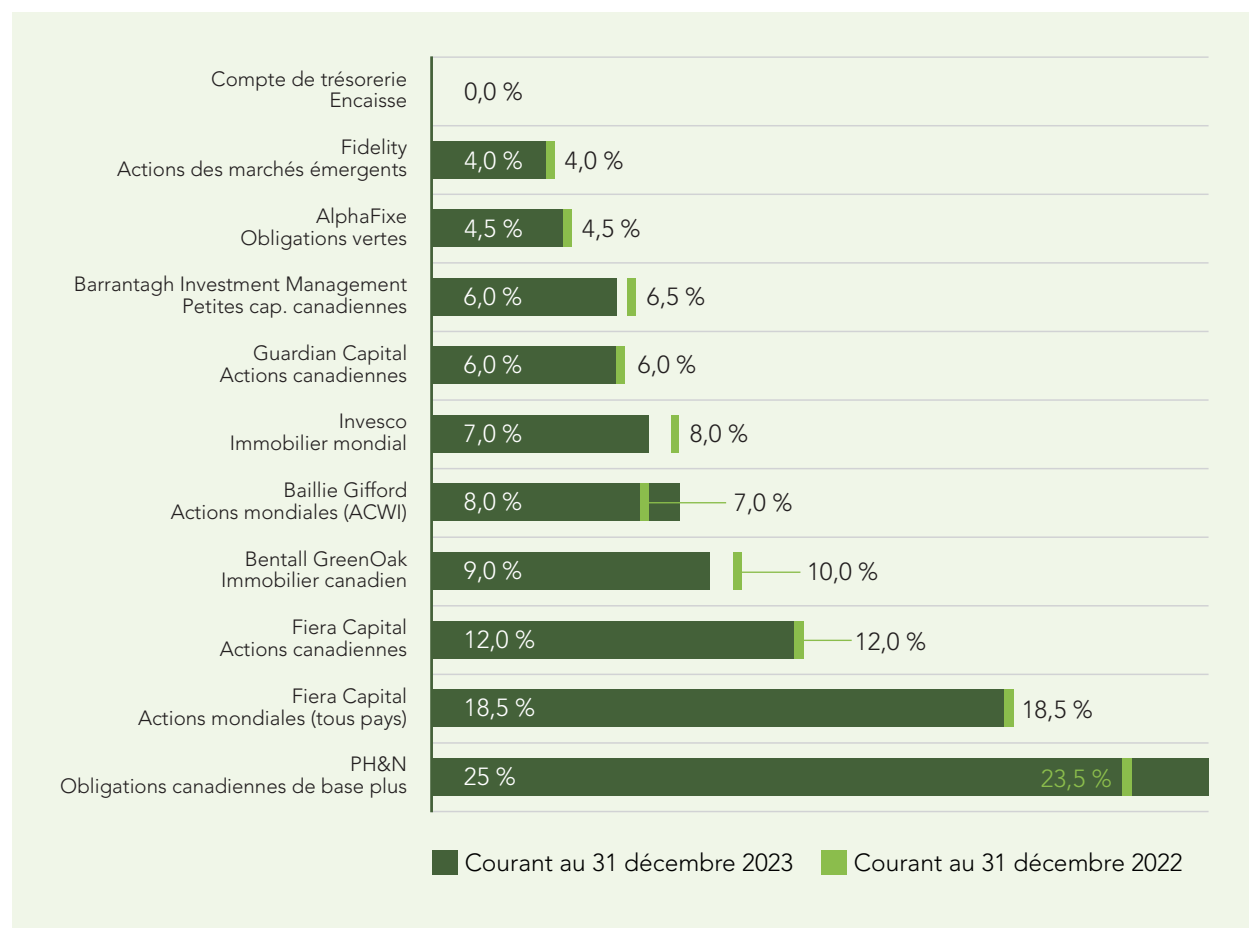
NOS PLACEMENTS

Nous menons présentement une étude de l'actif et du passif (EAP) dans le cadre de laquelle nous explorons la possibilité d'ajouter de nouvelles classes d'actifs à la structure de placements, comme des obligations à long terme, des investissements privés et des biens immobiliers. L'EAP guide nos décisions en matière de placements pour nous aider à remplir nos promesses à long terme envers tous les participants du Régime.

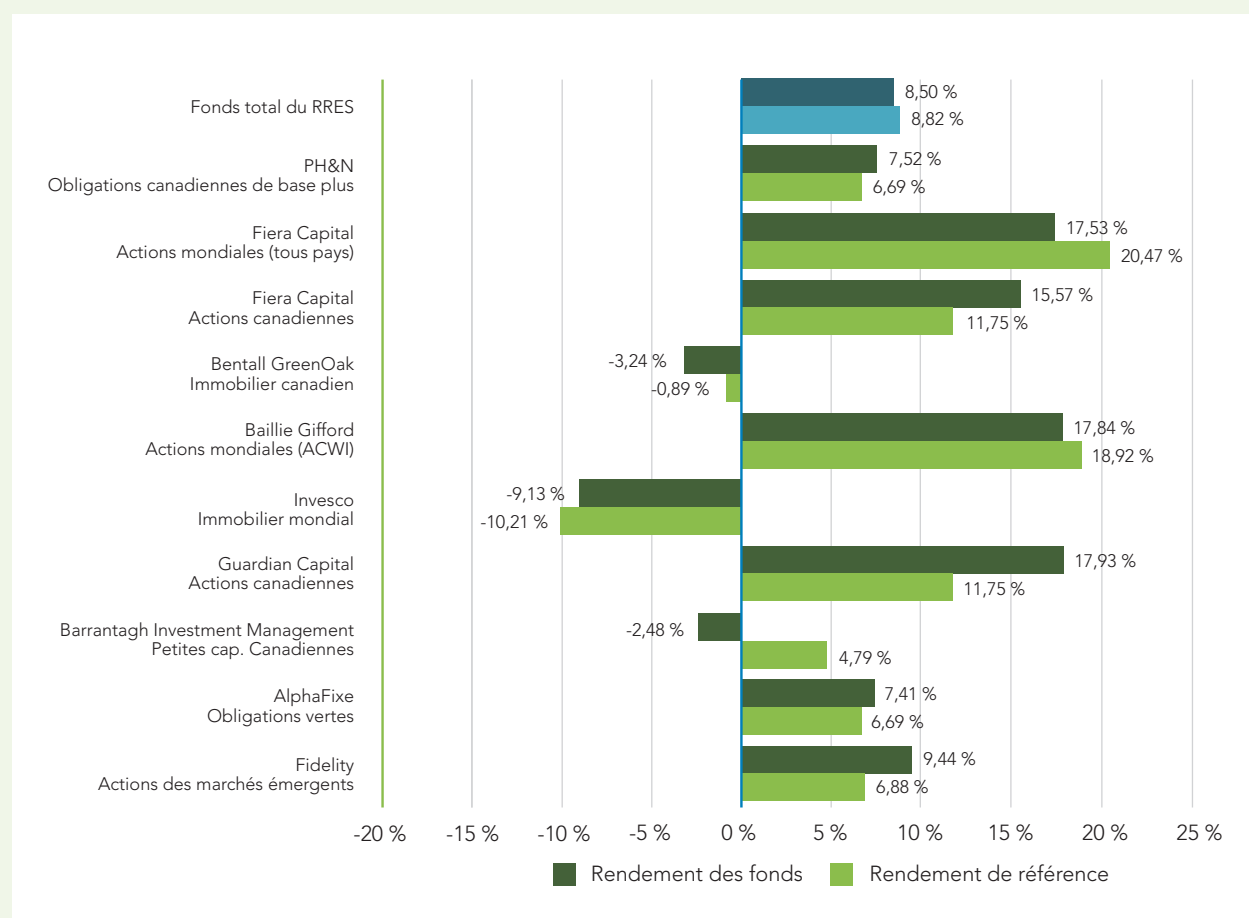
En 2023, en plus des changements administratifs de base, une stratégie de rééquilibrage ainsi que des commentaires sur la prise en compte des changements climatiques dans la politique d'investissement responsable ont été ajoutés à l'Énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP). On peut consulter l'EPPP sur le site Web du RRES.

Le tableau qui suit illustre la proportion investie avec chaque gestionnaire de fonds au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

GESTIONNAIRES DE PLACEMENTS



RENDEMENT DES PLACEMENTS EN 2023



Le tableau ci-dessus montre le rendement en 2023 des neuf gestionnaires qui font des placements au nom du RRES, par rapport à leurs indices de référence respectifs.

Nous avons commencé l'année 2023 avec une légère remontée de la technologie de l'information attribuable à l'IA (intelligence artificielle), suivie peu après par des crises bancaires régionales. Pour ajouter à cette volatilité, les Saoudiens ont annoncé des réductions d'approvisionnement, ce qui a donné lieu à une augmentation des prix de l'énergie et à une pression à la hausse sur l'inflation. Sans oublier le conflit Israël-Hamas et celui de la Mer Rouge qui ont accru la volatilité des coûts de l'énergie et de l'expédition, dont les répercussions se sont fait sentir dans le monde entier. Étonnamment, tant les actions que les obligations ont connu une forte remontée attribuable à une baisse de l'inflation et aux attentes d'une baisse des taux d'intérêt en 2024. Quant à l'immobilier, le rendement a été négatif étant donné les niveaux de taux d'intérêt plus élevés qui ont ralenti la demande et exercé une pression à la baisse sur les mesures d'évaluation. Par conséquent, les gestionnaires de biens immobiliers du RRES ont été la classe d'actifs la moins performante de 2023.

En général, la caisse du RRES a connu un taux de rendement brut de 8,50 % en 2023, ce qui représente une valeur soustraite de -0,32 % par la gestion active. Avec le solide rendement des *Magnificent Seven* (Apple Inc., Microsoft Corp., NVIDIA Corp., Amazon.com Inc., Meta Platforms Inc., Tesla Inc. and Alphabet Inc.) qui comptaient pour environ 17 % de l'indice MSCI ACWI (mais pour 40 % du rendement total), il a été difficile pour les gestionnaires d'actions mondiales de surperformer leur indice de référence respectif. C'est surtout la sous-performance des deux gestionnaires d'actions mondiales du RRES qui a nui à la valeur du fonds en 2023.

Au 31 décembre 2023, le portefeuille de placements du RRES a donné un rendement de 5,52 %, mesuré au cours d'une période mobile moyenne de 10 ans, par rapport à un objectif de rendement absolu de 6,33 % (IPC + 3,75 %) au cours de la même période.

RÉSULTATS DES RAPPORTS D'ÉVALUATION ACTUARIELLE

Une évaluation actuarielle est effectuée au 1^{er} janvier de chaque année pour établir la situation financière de la caisse du RRES. En outre, un rapport d'évaluation actuarielle (REA) doit être déposé auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) et de l'Agence du revenu du Canada (ARC) au moins une fois tous les trois ans.

La situation de capitalisation du Régime est déterminée en comparant l'actif et le passif de la caisse de retraite grâce à un ensemble d'hypothèses à long terme. L'évaluation peut être faite sur une base de continuité, qui présume que le régime de retraite continuera indéfiniment, ou sur une base de solvabilité, qui évalue le Régime en supposant qu'il prendra fin à la date de l'évaluation.

Divers facteurs ont influencé l'expérience de 2023, dont d'importantes fluctuations dans les rendements des obligations, avec une diminution sur douze mois et un solide rendement des placements qui a compensé une partie des pertes subies en 2022. Les hypothèses à long terme n'ont pas changé tandis que les taux de solvabilité ont légèrement diminué. En général, la situation de financement sur une base de continuité et la situation de financement aux fins de la solvabilité du Régime ont subi un déclin.

Les tableaux suivants présentent les résultats de la dernière évaluation actuarielle menée au 1^{er} janvier 2024 et qui sera déposée plus tard en 2024, et du dernier REA déposé en date du 1^{er} janvier 2023.

ÉVALUATION DE LA CAPITALISATION (À LONG TERME)

	RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE EN DATE DU 1 ^{ER} JANVIER 2024 DÉPOSÉ)*	RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE EN DATE DU 1 ^{ER} JANVIER 2023 (DÉPOSÉ)
Valeur actuarielle de l'actif	959 428 600 \$	935 604 500 \$
Passif de capitalisation		
Actifs	331 461 200 \$	318 659 100 \$
Différés	5 242 300 \$	4 957 700 \$
Retraités	535 267 300 \$	511 119 800 \$
Passif total de capitalisation	871 970 700 \$	834 736 600 \$
Surplus de capitalisation avant la PED**	87 457 900 \$	100 867 900 \$
Ratio de capitalisation avant la PED **	110,0 %	112,1 %

* Sera déposé avant le 30 septembre 2024. Le prochain rapport d'évaluation actuarielle à déposer auprès des autorités gouvernementales doit l'être au plus tard le 1^{er} janvier 2027.

** PED : définition à la page 15

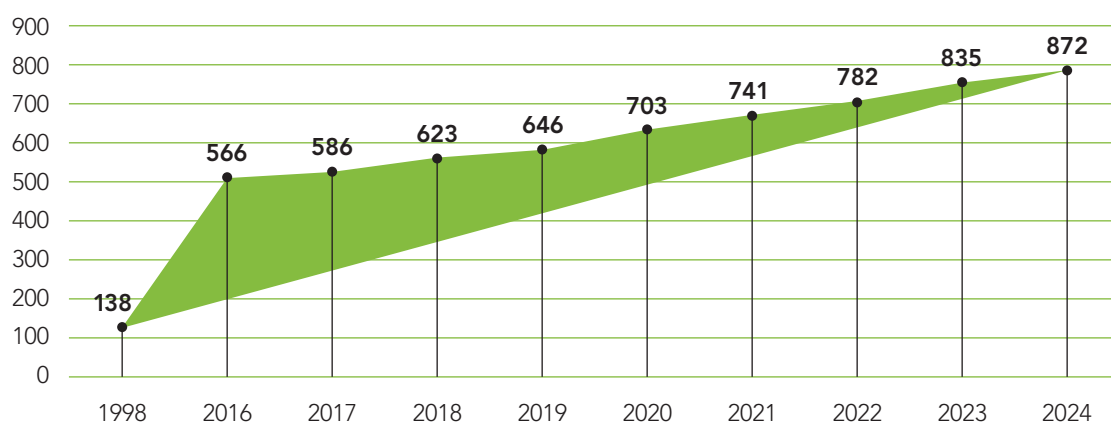
L'évaluation de capitalisation (ou à long terme) est utilisée pour déterminer :

- la situation financière générale du régime de retraite;
- le coût des services courants (coût des prestations accumulées par les participants actifs au cours de la prochaine année);
- la cotisation additionnelle de l'employeur, selon que le ratio de capitalisation à long terme du Régime (avant la PED) est supérieur ou non à 130 %;
- le taux de cotisation minimum de l'employeur négocié, c'est-à-dire 13,2 % ou 12,2 %;
- le niveau d'indexation, s'il y a lieu.

Comme le montre le tableau précédent, le Régime affichait un surplus actuariel de 87 millions de dollars au 1^{er} janvier 2024 sur une base de continuité. Ces résultats reflètent les effets de l'indexation de 1,76 % accordée à compter du 1^{er} janvier 2024. Le surplus représente un ratio de capitalisation de 110,0 %, qui est supérieur à 100 % mais inférieur à 130 %.

Avec un ratio de capitalisation supérieur à 100 %, les actifs du RRES sont présentement suffisants pour financer toutes les pensions accumulées ou payables par le Régime. Toutefois, conformément au texte du Régime, le taux de cotisation de l'employeur pour 2024 augmentera de 1 % puisque que le ratio de capitalisation est inférieur à 130 %. Cette situation se compare à un surplus de 101 millions de dollars et à un ratio de capitalisation de 112,1 % au 1^{er} janvier 2023.

PASSIF DE CAPITALISATION AU 1^{ER} JANVIER (EN MILLIONS DE \$)



La provision pour écart défavorable (PED) est un niveau additionnel de financement qui donne à un régime de retraite une réserve pour se protéger contre de futures expériences défavorables, offrant ainsi une plus grande sécurité aux prestataires d'un régime. Au 1^{er} janvier 2024, le niveau de PED requis pour le passif de capitalisation était resté le même que l'année précédente, c'est-à-dire 7,9 %. Aucun financement additionnel n'est exigé sur une base de continuité, car le ratio de capitalisation du RRES est à 110,0 %, ce qui est supérieur au niveau requis de 107,9 %.

L'indexation doit être viable pour la durée de vie future de tous les retraités actuels, des participants ayant droit à une pension différée et des participants actifs en ce qui a trait à leur service ouvrant droit à pension accumulé à compter de la date d'entrée en vigueur de l'indexation. On ne peut accorder aucune augmentation qui aurait comme effet de réduire le ratio de capitalisation à long terme à moins de 100 %, plus la provision pour écarts défavorables.

Puisque le surplus sur une base de continuité du Régime dépassait 100 % plus la PED au 1^{er} janvier 2024, les pensions payables en vertu du RRES seront indexées de 1,76 % pour tous les participants qui ont pris leur retraite le ou avant le 1^{er} janvier 2023 et proportionnellement pour celles et ceux qui ont pris leur retraite pendant l'année 2023. Le rajustement représente 51,8 % de l'augmentation de 3,40 % de l'indice des prix à la consommation en 2023 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

ÉVALUATION DE LA SOLVABILITÉ

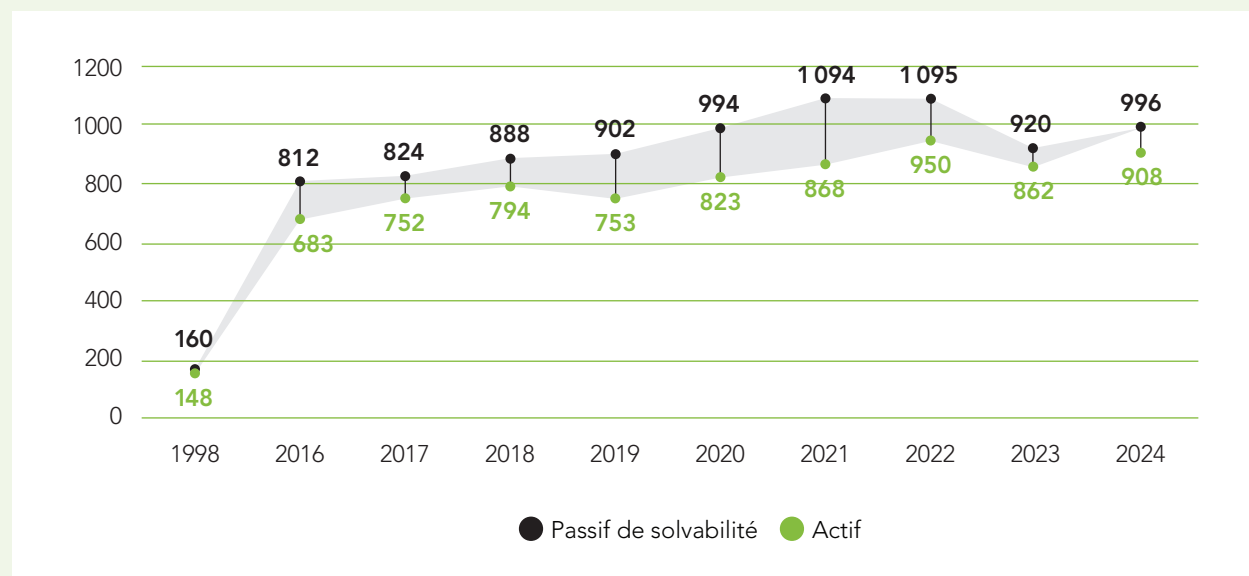
	RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE EN DATE DU 1 ^{ER} JANVIER 2024 (DÉPOSÉ)*	RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE EN DATE DU 1 ^{ER} JANVIER 2023 (DÉPOSÉ)
Actif (valeur marchande)	907 877 600 \$	861 186 600 \$
Passif (valeur marchande)		
Actifs	387 165 800 \$	357 092 800 \$
Différés	6 231 600 \$	5 651 100 \$
Retraités	602 569 700 \$	557 034 200 \$
Passif total	995 967 100 \$	919 778 100 \$
Déficit de solvabilité	(88 089 500) \$	(58 591 500) \$
Ratio de solvabilité	91,2 %	93,6 %

* Sera déposé le 30 septembre 2024.

Le but de l'évaluation de la solvabilité est de déterminer l'actif et le passif du régime et tout financement additionnel nécessaire en supposant que le régime prend fin à la date de l'évaluation et que toutes les prestations sont versées, peu importe la probabilité de cet événement.

En 2023, les taux de solvabilité pour les règlements de transfert et pour les règlements sous forme de rente ont diminué en raison d'une baisse des rendements des obligations. En conséquence, le passif de solvabilité du RRES a augmenté d'environ 76 millions de dollars entre le 1^{er} janvier 2023 et le 1^{er} janvier 2024.

ACTIF (VALEUR MARCHANDE) PAR RAPPORT AU PASSIF DE SOLVABILITÉ AU 1^{ER} JANVIER (EN MILLIONS DE \$)



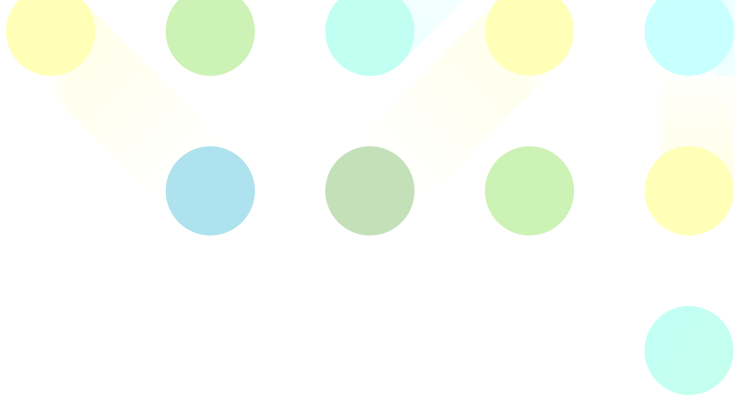
En Ontario, les règles de capitalisation exigent que le ratio de solvabilité des régimes de retraite à prestations déterminées soit d'au moins 85 %, à défaut de quoi l'employeur doit verser des cotisations additionnelles au Régime pour le ramener à ce niveau sur une période de cinq ans. Pour 2023, les paiements spéciaux de solvabilité, basés sur l'évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2023, sont de zéro, puisque le ratio de solvabilité du Régime a été certifié à plus de 85 % (c.-à-d. 93,6 %).

Pour obtenir le dernier rapport d'évaluation actuarielle déposé et de plus amples détails sur le processus actuariel, consultez le site Web du RRES.



Amendements apportés au Régime en 2023

Aucun amendement n'a été apporté au texte du RRES en 2023.



Séminaires sur la planification de la retraite

Les participants du RRES qui sont âgés de 45 ans ou plus et qui ont au moins 5 années de service validé total en vertu du RRES peuvent assister à un séminaire de planification de la retraite offert par le RRES.

Les thèmes suivants sont traités au courant du séminaire :

- Prestations de retraite et d'avantages sociaux
- Planification financière
- Préparation psychologique à la retraite

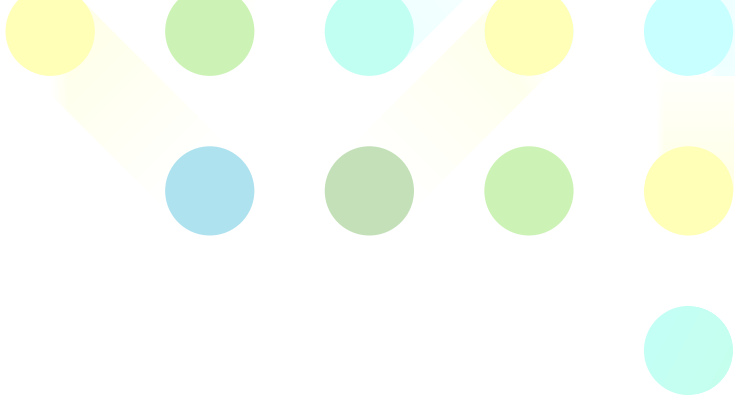
Le séminaire est offert pour aider les participants à tirer le meilleur parti possible de leur préparation à la retraite. Les participants sont fortement encouragés à participer à un séminaire dès qu'ils y deviennent admissibles. Les partenaires sont également invités.

Deux séminaires virtuels sur la planification à la retraite ont été organisés en 2023. Ces séminaires se sont déroulés sur trois demi-journées, dont deux pendant la fin de semaine.

Consultations sur la planification de la retraite

En plus des séminaires de planification à la retraite, le RRES offre une séance de consultation individuelle aux participants du Régime qui approchent de la retraite pour étudier leur situation financière personnelle. Les conjointes et conjoints sont invités à y assister. Cette séance de consultation individuelle est très instructive et permet d'examiner les prestations de retraite que toucheront les participants qui partent à la retraite. En 2023, 32 participants du RRES ont assisté à une séance de consultation individuelle par vidéoconférence, ce qui est cohérent avec le nombre moins élevé de retraites constaté en 2023 comparativement à l'année précédente.

Pour obtenir une copie de la politique ou plus de détails concernant les séminaires de planification de la retraite et les séances de consultations, visitez le site Web du RRES.



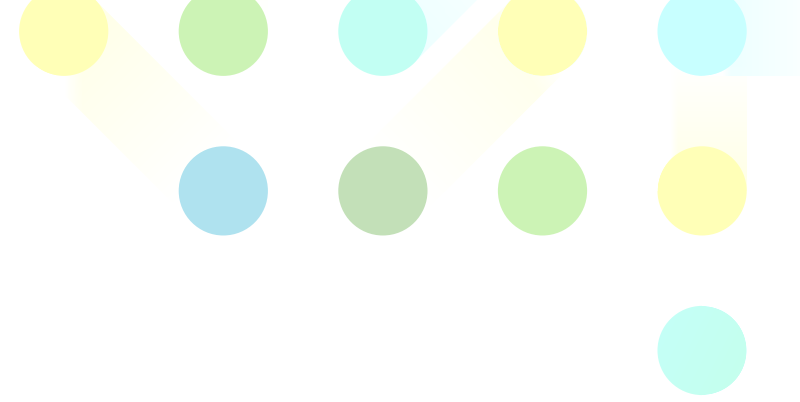
Retraités 2023

Nous félicitons les participants suivants qui ont pris leur retraite en 2023 et nous leur souhaitons une bonne santé et une longue retraite.

Scott Andrews
Russ Armstrong
Sheree Capar
Michel Constantin
Linda Crump
Lee Douitsis
Kelly Dussin
Melina Etienne
Philippe Gagnon
Michel Gratton
Gilles Hamelin
Pierre Handfield
Lyne Hotte
Shawn Kilborn

Yves Lalonde
Mario Lamontagne
Robert Lamoureux
Réal Leboeuf
Gavin Leeb
Joseph (Joe) Leonard-Boland
Laura Lesko
Louise L'Heureux
Joan Lockwood
Catherine Louli
Kimberley McCaffrey
Kevin McConnachie
Ian McLean
Lisa McPherson

Michelle Miller
Nicole (Niki) Monahan
Thomas Nicholls
Diana Nunes
Custodio (Gus) Oliveira
Sylvie Ouellet
Louise Payette
Daniel (Dan) Pike
Marc Ranger
Daniel Scheibli
Jean-Guy Simard
Jessica Soucé
Edward White
Silvia Yau



Commémorations 2023

En 2023, le CFM a appris avec regret le décès de :

PARTICIPANTS ACTIFS :

Kim Wagget
Shareen Witt

PARTICIPANTS RETRAITÉS :

Sylvie Bergeron
Beverley Buck
Gilles Giguère
Gilles Hamelin
Royle Harris
Claude Hétu
Margaret Irwin
Linda Jewett
Pierrette Lampron
Douglas (Doug) Lavallie
Anu Lawson
Raymond Léger
Rodolphe Martin
Kenneth (Ken) McClelland
Tracy Morey
Denise Quintal

CONJOINTS DE PARTICIPANTS RETRAITÉS :

Allan Akre,
conjoint de Madge Akre
Len Carter,
conjoint de Denise Carter
Wayne Guenther,
conjoint de Sandra Oakley
Kenneth Hill,
conjoint de Wendy Hill
William Judges,
conjoint de Carol Judges
Marion Moist,
conjointe de Paul Moist
Glenn Sweet,
conjoint de Anna Sweet
William Warren,
conjoint de Mary-Lou Warren

CONJOINTS SURVIVANTS DE PARTICIPANTS RETRAITÉS :

Annette Blundon, conjointe de feu
Ronald Blundon
Patricia Letendre, conjointe de feu
Clifford Letendre
Paul Morin, conjoint de feu
Darlene Morin



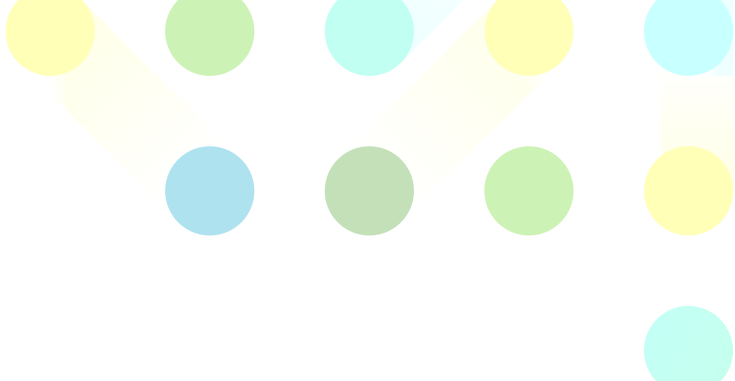
Conseil de fiducie mixte (CFM)

LES FIDUCIAIRES DU CFM

Le nom des membres du CFM au 31 décembre 2023 et leur affiliation sont indiqués ci-dessous :

FIDUCIAIRE	AFFILIATION
ALISON DAVIDSON	FIDUCIAIRE-SUPPLÉANTE SCFP
TREVOR DAVIES	FIDUCIAIRE-SUPPLÉANT SCFP
HEATHER DILLABAUGH	FIDUCIAIRE SEPB
ISABELLE DOYON	FIDUCIAIRE UNIFOR, SECTION LOCALE 2013
BRIAN EDGECOMBE	FIDUCIAIRE-SUPPLÉANT DES RETRAITÉS
CHARLES FLEURY	FIDUCIAIRE SCFP
PATRICK GLOUTNEY	FIDUCIAIRE-SUPPLÉANT SCFP
TAMMY GRIFFIN	FIDUCIAIRE SCFP
JUDY HENLEY	FIDUCIAIRE SCFP
SHERRY HILLIER	FIDUCIAIRE-SUPPLÉANTE SCFP
VICKIE HOUSTON	FIDUCIAIRE-SUPPLÉANTE SCP
ANNE KELLY	FIDUCIAIRE-SUPPLÉANTE UNIFOR, SECTION LOCALE 2023
D'ARCY LANOVAZ	FIDUCIAIRE-SUPPLÉANT SCFP
JOHN LEPINE	FIDUCIAIRE SCFP
LINDSAY MILLS	FIDUCIAIRE-SUPPLÉANTE SEPB
EMILY NILES	FIDUCIAIRE SCP
NANCY PARKER	FIDUCIAIRE DES RETRAITÉS
CANDACE RENNICK	FIDUCIAIRE SCFP
TRENT SNIKKERS	FIDUCIAIRE SCP
MARNIE THORP	FIDUCIAIRE-SUPPLÉANTE SCP

Nous tenons à remercier M. Faiz Ahmed (fiduciaire-suppléant du SCP), qui a quitté le Conseil en 2023, pour sa contribution au CEPP et nous souhaitons la bienvenue à Mme Vickie Houston en tant que nouvelle fiduciaire.



Sous-comités du CFM et leurs mandats

Avec le temps, le CFM a établi que la façon la plus efficace de gérer certaines tâches et la charge de travail à accomplir chaque année est de créer des sous-comités. Ceux-ci n'ont pas de pouvoir décisionnel, à moins d'exceptions. Leur tâche est d'entreprendre le travail préliminaire et de le soumettre au CFM pour faciliter la prise de décisions. Au 31 décembre 2023, les sous-comités 2023 étaient les suivants :

Sous-comité des finances et de la vérification – Tammy Griffin, présidente

S'assure que les pratiques de finance et de comptabilité ainsi que les besoins de personnel du CFM sont examinés annuellement.

Sous-comité sur les prestations et les communications avec les participants – Heather Dillabaugh, présidente

Fournit de la formation (ex. séminaires de planification de la retraite) et des communications (ex. rapport aux participants, site Web, manuel du participant, l'infolettre Le Lien) aux participants du Régime; surveille et signale les situations décisionnelles concernant les prestations lorsqu'elles surviennent.

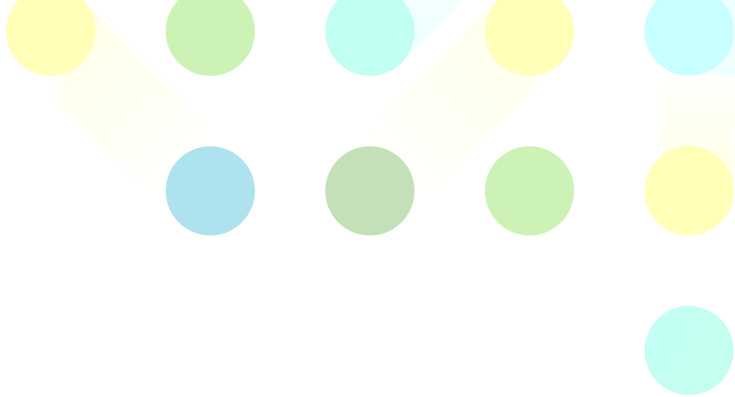
Sous-comité sur les placements – Isabelle Doyon, présidente

Révisé et surveille les politiques de placement, le rendement des gestionnaires de placement et le rendement global des placements du CFM. Surveille l'efficacité de notre service de votes par procuration ainsi que notre politique d'investissement responsable.

Sous-comité sur la gouvernance – Brian Edgecombe, président

Assume l'examen annuel de : l'efficacité des fiduciaires/conseil; la structure des sous-comités incluant leur mandat et leur efficacité; la gouvernance des politiques du CFM; rendement du conseiller juridique. Révisé les amendements au Régime de retraite. Travaille avec le conseiller juridique et l'actuaire sur les questions et mises à jour légales ou législatives. Traite les situations administratives particulières du Régime de retraite. Recommande et organise de la formation pour les fiduciaires.

Chaque fiduciaire et fiduciaire suppléant est affecté à ces sous-comités par le CFM.



Équipe administrative

Le SCFP est l'agent administratif du RRES et a nommé Samtou Tchamdja et son équipe afin de fournir le service concernant le régime de retraite aux participants.

Si vous êtes un participant et désirez de l'aide sur l'un de ces sujets :

- Adhésion au régime de retraite
- Transferts et rachats d'années de service antérieur, etc.
- Estimation de rente de retraite
- Calculs aux fins d'un divorce
- Prestations de retraite, de cessation d'emploi, de décès
- Consultation individuelle sur la retraite

Pour les participants actifs du Régime travaillant en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba, à Terre-Neuve et Labrador, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, à l'Île-du-Prince-Édouard ou en Saskatchewan, communiquez avec :

Carole Lachance

Adjointe administrative senior
clachance@cupe.ca

Pour les participants actifs du Régime travaillant au Nouveau-Brunswick, en Ontario (bureau national et bureau régional d'Ottawa seulement) ou au Québec; et tous les participants retraités, à travers le Canada, communiquez avec :

Nathalie Lavictoire

Adjointe administrative senior
nlavictoire@cupe.ca

Pour l'inscription aux séminaires de planification de la retraite, communiquez avec :

Ariane Makemlekeu

Commis de bureau
amakemlekeu@cupe.ca



Pour des questions concernant :

- Administration du Régime
- Négociation et administration d'ententes de transfert réciproque (ETR)
- Administration de politiques et procédures
- Séminaires de planification de la retraite
- Préparation et dépôt des états financiers annuels
- Préparation et dépôt des amendements au Régime
- Réconciliation financière de toutes les transactions au Régime

Communiquez avec :

Samtou Tchamdja

Samtou Tchamdja
Agente administrative
stchamdja@cupe.ca

ou

Myrienne Sellier

Analyste de régime de retraite
msellier@cupe.ca

Pour communiquer avec le Conseil de fiducie mixte (CFM) :

Caroline Perron

Secrétaire-archiviste du Conseil de fiducie mixte
pension-jbt@cupe.ca

:cp/sepb 491

L'adresse postale, les numéros
de téléphone et de télécopieur
de l'équipe administrative :

Bureau national du SCFP
1375, boulevard Saint-Laurent
Ottawa (Ontario) K1G 0Z7

TÉL. : 613 212-4255
TÉLEC. : 613 237-5508